

■ ■ ■ COMMUNIQUE DE PRESSE

La Fondation Caisses d'Epargne pour la solidarité et la Fédération Hospitalière de France signent un partenariat

Le 25 mai 2004 à 16h30, à Hôpital Expo, Porte de Versailles, Paris

La Fondation Caisses d'Epargne pour la solidarité et la Fédération Hospitalière de France ont signé le 25 mai 2004 une convention de partenariat. Le président de la FCES, Charles Milhaud et Claude Evin, président de la FHF s'engagent respectivement sur une première collaboration de 3 ans.

Cette convention a pour objectif de conjuguer leurs compétences, leurs moyens et leurs savoirs-faire, de manière à :

- **soutenir et développer des actions communes et innovantes** qui favorisent le retour à domicile après hospitalisation, l'adaptation du logement des personnes et dans ce cadre l'utilisation des nouvelles technologies, et la mise en réseau des services à la personne.
- **construire ou rénover sur des sites hospitaliers des établissements médico-sociaux pour des adultes handicapés et des personnes âgées**. Ainsi les personnes pourront-elles bénéficier de toute la compétence sanitaire en cas d'hospitalisation d'urgence ou, par exemple, pour des bilans de gériatrie. Plusieurs opérations sont actuellement à l'étude.
- **évaluer les actions entreprises, diffuser et capitaliser** les enseignements tirés de chaque réalisation et élaborer un guide évolutif des bonnes pratiques, grâce à la constitution d'un comité de pilotage paritaire et national.

La Fédération Hospitalière de France

Créée en 1924, la Fédération Hospitalière de France (FHF) est une association à but non lucratif relevant de la loi du 1er juillet 1901. D'essence fédérale, elle est constituée de dix Unions hospitalières interrégionales, dont trois représentent les DOM TOM. La FHF réunit plus de 1000 établissements de santé (hôpitaux) et autant de structures médico-sociales (maisons de retraite et maisons d'accueil spécialisées), soit la quasi-totalité des établissements du secteur public. La FHF remplit une triple fonction de promotion de l'hôpital public,, d'information de ses responsables, de représentation des établissements.

La Fondation Caisses d'Epargne pour la solidarité

Créée par les caisses d'épargne et la caisse nationale des caisses d'épargne et reconnue d'utilité publique en avril 2001, la Fondation Caisses d'Epargne pour la solidarité est une structure privée qui œuvre pour l'utilité publique. Elle est engagée dans des actions de lutte contre toutes les formes de dépendances liées à l'âge, à la maladie ou au handicap et à des situations d'illettrisme. Opérateur à but non lucratif, elle gère 39 établissements et services pour personnes âgées ou malades ou handicapées qui accueillent, grâce à leurs 1400 salariés, 2500 résidents. Cette activité représente en 2003 un chiffre d'affaires de 64,5 millions d'euros dont 12,9 millions d'euros pour les établissements en mandat de gestion.

Contact presse :

Fondation Caisses d'Epargne pour la solidarité
Marguerite Azcona
01 58 40 31 44

Fédération Hospitalière de France
Nicolas Péjus
01 44.06.85.22